

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-4320-2025, Sujets 2 et 3

ÉNERGIR

Demanderesse

- et -

ASSOCIATION HÔTELLERIE DU QUÉBEC
-et- ASSOCIATION RESTAURATION
QUÉBEC

Intervenante

**PLAN D'ARGUMENTATION
DE L'AHQ-ARQ**

INTRODUCTION

L'AHQ-ARQ demeure préoccupée de l'effet combiné d'une part, de la nouvelle méthode proposée de calcul des frais de socialisation du GSR et d'autre part, de la récupération de socialisation du solde cumulé non récupéré des coûts de socialisation.

Tous s'entendent pour dire qu'il est nécessaire d'alléger l'impact tarifaire dans les circonstances, mais la période de récupération de socialisation du solde cumulé non récupéré des coûts de socialisation ne fait pas consensus, alors que l'AHQ-ARQ suggère une période de 4 ans en permettant de mieux équilibrer ces objectifs, à savoir l'arbitrage entre la minimisation du coût total à récupérer et la stabilité tarifaire.

L'AHQ-ARQ se permet également d'aller plus loin en réduisant davantage l'impact tarifaire par le biais de la valorisation des unités de conformité (« UC ») sans plus attendre, avec leur prise en compte de façon prévisionnelle, en sus des revenus nets réels, favorisant ainsi une meilleure équité intergénérationnelle d'ailleurs.

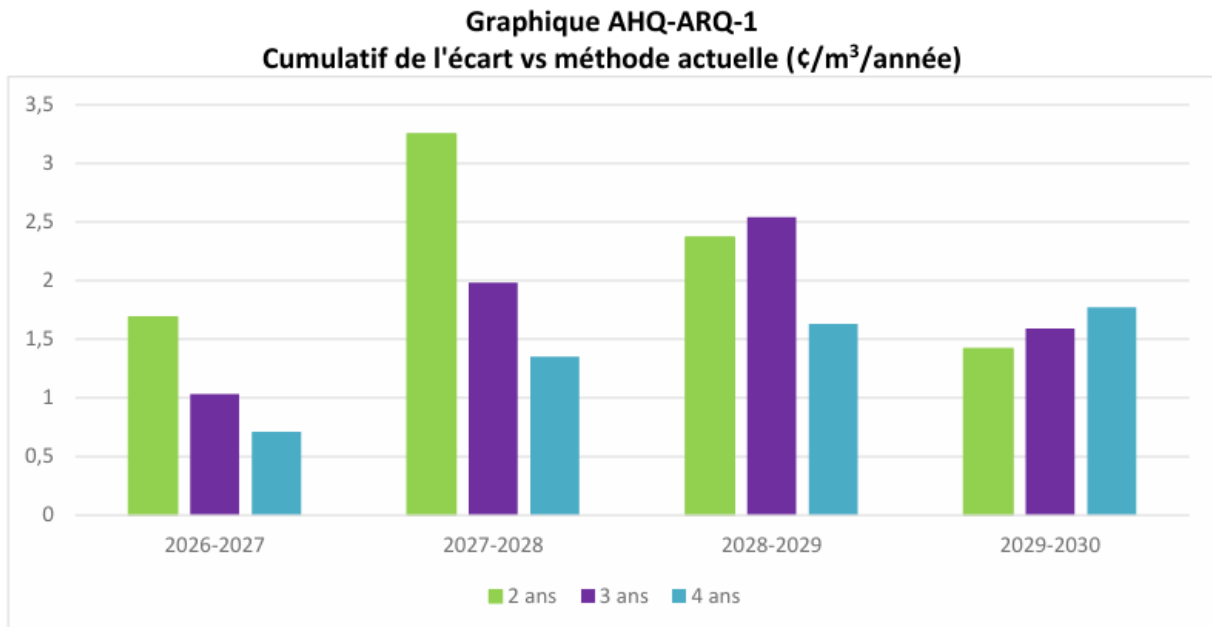
ARGUMENTATION

Recommandation no. 1 : De manière générale, l'AHQ-ARQ est favorable à la méthode proposée de calcul des frais de socialisation du GSR, sous réserve de la recommandation 2.

- (C-AHQ-ARQ-0021, pp. 4-8 et C-AHQ-ARQ-0028, p. 3)

Recommandation no. 2 : L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de privilégier un scénario de récupération du solde cumulé non récupéré des coûts de socialisation sur une période de quatre ans, considérant qu'il permet de mieux équilibrer les objectifs de prévisibilité tarifaire et d'acceptabilité pour la clientèle, notamment en atténuant les impacts tarifaires à court terme, tout en maintenant un niveau de coût global raisonnable.

- (C-AHQ-ARQ-0021, pp. 8-12, C-AHQ-ARQ-0026 et C-AHQ-ARQ-0028, p. 4)



Note : Valeurs non actualisées.

Sources : [B-0084, page 17, tableau 4](#), et [B-0040, page 2, tableau 3 révisé](#).

Recommandation no. 3 MODIFIÉE : L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'approuver la proposition d'Énergir sur la valorisation des UC, mais en remettant à la clientèle, à l'année t+1, les revenus nets issus de la vente des UC prévus pour l'année t (4 mois réels ou plus, 8 mois réels ou moins).

- (C-AHQ-ARQ-0021, pp. 13-15 et C-AHQ-ARQ-0028, pp. 5 à 8)

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Laval, ce 27 avril 2026

DHC Avocats

DHC AVOCATS INC.
Procureurs de la partie intéressée
AHQ-ARQ

955606